

# Pollution aux particules fines : levez le pied !

**LE SEUIL** toléré de pollution aux particules fines (PM 10) devrait être dépassé en région parisienne aujourd'hui, en raison d'une « météo défavorable à la dispersion des polluants », précise dans un communiqué la préfecture de police de Paris. Si aucune mesure drastique, comme la circulation alternée, n'est envisagée, la préfecture recommande tout de même aux usagers de la route, dans la mesure du possible, de différer leurs déplacements dans la région, ou de privilégier les transports en commun, le covoiturage, les véhicules électriques, voire le vélo et la marche !

Par ailleurs, la vitesse maximale de circulation sera réduite de 20 km/h sur les routes et autoroutes normalement limitées à 90, 110 et 130 km/h. La préfecture fait également savoir qu'en ce jour, les contrôles de véhicules seront renforcés dans toute l'Île-de-France (antipollution, vitesse, contrôle technique, matériels de débridage sur les cyclos).

## Agriculteurs et entreprises invités à la prudence

Dans la capitale, le stationnement résidentiel sera gratuit aujourd'hui, comme lors du pic de pollution de mars dernier. La Ville conseille également aux populations fragiles d'éviter les activités physiques trop intenses. Parce qu'il n'y a pas que sur la route qu'on pollue, la préfecture adresse également de nom-



**Périphérique.** La vitesse de circulation sera réduite aujourd'hui sur l'ensemble du réseau routier francilien. (LP/Philippe de Poulpiquet.)

breuses recommandations aux particuliers et aux entreprises. Il leur est ainsi demandé de réduire, voire d'éteindre, les installations fixes polluantes, de reporter les épandages par pulvérisation, les travaux au sol dans le secteur agricole, de

s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs de dépoussiérage dans les usines, d'éviter l'utilisation du bois de chauffage et de reporter les activités de brûlage de déchets verts.